



APPEL À COMMUNICATION

Les enjeux de santé liés aux mondes miniers ont fait l'objet ces dernières années d'une attention renouvelée de la part de l'histoire et des sciences sociales : c'est en particulier le cas de la silicose. Ils constituent en même temps, à l'échelle mondiale, autant de questions très contemporaines, incontestables enjeux d'avenir.

À l'occasion de l'exposition qu'il organisera sur ce thème (septembre 2018 – mai 2019), le Centre Historique Minier lance un appel à communication pour un colloque international qui se tiendra à Lewarde (France) les 4 et 5 avril 2019. Ces événements s'inscriront dans la série de manifestations qui seront organisées à l'occasion du centième anniversaire de la loi française sur les maladies professionnelles (25 octobre 1919).

Le colloque organisé par le Centre Historique Minier, plus grand musée français de la mine, entend s'adosser à l'abondante littérature scientifique existant déjà sur la question des conditions matérielles de travail dans les mondes miniers, à la croisée de différents champs disciplinaires, en histoire (histoire du travail, histoire environnementale, histoire de la médecine), et dans l'ensemble des sciences sociales. Le colloque souhaite envisager dans toute son historicité l'objet précis, qui demeure encore à bien des égards un point aveugle de la recherche, de la **santé à la mine**, incluant **les systèmes de soin** qui régissent et organisent, dans l'ensemble des mondes miniers, **la prise en charge des pathologies et des blessures**, **la genèse et l'évolution de ces systèmes**, **les acteurs** qui en assurent le fonctionnement, **la manière dont ils sont - ou non - mobilisés par les populations auxquelles ils s'adressent**, **les conséquences**, enfin, de **l'organisation systémique sur le corps social**, en particulier à l'échelle locale.

Le champ de réflexion du colloque couvre par conséquent la survenue des accidents et maladies liés à l'activité minière, les normes qui régissent leur prise en charge, les modalités pratiques de traitement des blessés et des malades, la nature de l'organisation des soins considérée à différentes échelles, excluant en revanche certains domaines mieux connus par la recherche, comme les catastrophes collectives et les politiques de sécurité *stricto sensu*. Loin d'être cantonnées au cadre français et au seul cas du charbon, les propositions peuvent concerner tous les types de mines (plomb, uranium, diamant, etc.), toutes les aires géographiques (Europe, Amériques, Asie, espaces coloniaux et post-coloniaux) et se décliner à différentes échelles d'observation (législations et politiques de prévention nationales, mise en œuvre à l'échelle locale, etc.). Le colloque aura par ailleurs une véritable dimension interdisciplinaire, sollicitant les propositions d'historiens, mais aussi de chercheurs émanant d'autres sciences sociales (sociologie, droit, science politique, ethnologie, démographie) - et fera intervenir des acteurs des systèmes de soins miniers. La période envisagée couvre celle de l'intensification de l'exploitation minière dans une large ère contemporaine, allant du XVIII^e siècle à nos jours, dans une chronologie qui pourra être affinée en fonction des espaces considérés.

Les propositions de communication pourront s'inscrire dans l'une des quatre thématiques suivantes. Celles-ci ne sont bien entendu pas exclusives et les membres du comité de pilotage examineront toutes les propositions qui auront trait à l'objet du colloque.

THÉMATIQUES PROPOSÉES

➤ La prise en compte et la prévention des risques sanitaires

La première orientation concerne la reconnaissance, la progressive prise en compte et la prévention des risques sanitaires spécifiques liés aux exploitations minières (blessures du quotidien, pathologies liées à l'exposition aux poussières ou à certaines substances dangereuses). Ces phénomènes s'inscrivent dans l'évolution des rapports sociaux propres aux sociétés industrielles ; elles sont aussi indissociables des transformations des systèmes productifs. On pourra ainsi s'intéresser à la manière dont est mesuré l'impact des innovations technologiques sur l'état sanitaire de la main-d'œuvre ou, à ce titre, à des indicateurs plus précis (les visites médicales avant l'embauche par exemple). On prendra en compte également dans ce domaine, à l'échelle des entreprises et à celle des pouvoirs publics, les évolutions réglementaires et celles du cadre légal, qui à la fois reflètent la prise en compte des risques sanitaires et visent en même temps à en prévenir ou à en atténuer les effets. Comment par exemple les entreprises ont-elles cherché à limiter les nuisances, ont-elles intégré les mesures de prévention sanitaire dans la formation professionnelle ? Comment le législateur ou la jurisprudence ont-ils pour leur part intégré ces questions ?

➤ L'organisation des systèmes de soin

On s'interrogera ici sur la genèse et les transformations des systèmes de soin au cours de la période industrielle : comment ont évolué la médecine ambulatoire, la médecine hospitalière et la médecine préventive ? Une première piste pourra concerner les projets et les politiques publiques qui président à l'organisation de ces systèmes de soin ; on sera attentif aux débats nombreux, aux mobilisations sociales, qui entourent leur édification. Des approches plus spécifiques pourront porter sur des bassins ou des types d'extraction singuliers. Elles seront susceptibles d'interroger dans le même ordre d'idée les spécificités de certains espaces (ainsi les espaces coloniaux). Elles auraient vocation aussi à se pencher sur un certain nombre de lieux ou d'infrastructures (cabinet, dispensaire, centre hospitalier, maison de convalescence) qui ont matérialisé ces systèmes de soin. Par-delà les approches monographiques, il serait également souhaitable de développer des pistes comparatives, entre configurations régionales ou nationales, entre différents modes d'examen médicaux ou d'institutions. Dans le même ordre d'idée, les propositions pourront relever de thématiques plus transversales, par exemple pour tout ce qui relève des aspects financiers ou budgétaires ou encore des systèmes d'assurance.

➤ Les acteurs

La genèse et les évolutions des systèmes de soins liés aux mondes miniers mettent en jeu de multiples acteurs dont les intentions sont parfois complémentaires, parfois antagonistes. Le corps médical est bien entendu celui auquel on songe en premier. Il pourra être analysé dans toute sa diversité, au fil des évolutions historiques (professionnalisation, développement de la médecine du travail), en fonction de statuts qui ont pu être divers (médecins d'entreprise, médecins libéraux, médecins hospitaliers), en prenant en compte, là encore, les différences qui existent entre bassins, entre configurations nationales. Les modalités d'intervention de l'État et des pouvoirs publics, à toutes les échelles (État central, corps des mines, collectivités locales), pourront donner lieu également à des propositions, notamment dans une perspective comparative. Le rôle actif joué par le mouvement ouvrier (syndicats, partis) dans le domaine de la définition des risques sanitaires ou de la mise en œuvre des systèmes de soin fait aussi partie des thématiques privilégiées. On s'interrogera enfin sur les attitudes, les demandes, les formes d'action des différentes catégories de salariés des industries extractives (des ouvriers proprement dits à la maîtrise et aux ingénieurs), concernant par exemple le rapport au corps médical ou encore aux mesures de prévention, surtout lorsque celles-ci entrent en contradiction avec les objectifs de rendement que s'assignent les entreprises.

COMITÉ DE PILOTAGE

Membres de l'équipe scientifique permanente du Centre Historique Minier

- Amy Benadiba, directrice conservatrice
- Virginie Malolepszy, directrice des archives
- Gérard Dumont, professeur agrégé d'histoire, missionné au Centre Historique Minier

Représentants du Conseil scientifique du Centre Historique Minier

- Jean-Louis Escudier, chargé de recherches CNRS CEMM à l'Université de Montpellier
- Marion Fontaine, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université d'Avignon
- Judith Rainhorn, professeur en histoire contemporaine à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Michel Poilevé, ancien ingénieur des mines en chef

en partenariat avec le Réseau Européen des Musées de la Mine

➤ Les mines, entre spécificité et articulation aux enjeux globaux de santé publique

Loin de l'affirmation *a priori* d'une irréductible spécificité ou d'un absolu particularisme des mondes miniers, on voudrait questionner les formes potentielles d'interaction ou de circulation entre les systèmes de soin développés dans le cadre des exploitations minières et les politiques sanitaires, ou de santé au travail, mises en œuvre dans d'autres secteurs ou à l'échelle du système productif tout entier. Dans quelle mesure la dangerosité et la pénibilité inhérentes, ou du moins rendues particulièrement visibles, par le travail minier ont-elles contribué à faire de ce dernier une forme de laboratoire des politiques sociales et sanitaires dans le cadre de l'activité professionnelle ? Dans quelle mesure les recherches ou les dispositifs de prévention mis en œuvre dans ce cadre ont-ils pu par exemple être transposés dans d'autres cadres et milieux professionnels ? Les médecins « miniers » ont-ils développé des collaborations ou des initiatives à partir de leur domaine d'expertise ? *A contrario*, les tendances corporatistes et les statuts spécifiques propres à certains types d'extraction n'ont-ils pas généré, au moins dans certains cas, un certain isolationnisme de la part des acteurs des systèmes sanitaires miniers ? Là encore, l'approche comparative sera appréciée, afin de mieux valoriser les différentes tendances ou schémas susceptibles d'être dégagés.

PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS

Les propositions de communications, d'une page environ, comprenant les titres et qualités des auteurs, sont à adresser jusqu'au **9 septembre 2018** à : colloque@chm-lewarde.com

Le comité de pilotage se prononcera début octobre 2018. Les interventions orales, en français ou en anglais, seront limitées à 30 minutes. La publication des Actes du colloque en format numérique sera assurée par le Centre Historique Minier.

PRISE EN CHARGE DES INTERVENANTS

Les organisateurs prennent à leur charge :

- ➔ Les frais d'inscription au colloque
- ➔ Le transport
- ➔ L'hébergement (3 nuits maximum)
- ➔ Les repas durant le séjour